

UNE VIOLENCE CONJUGALE PEUT ÊTRE :



Physique
(coups, blessures,...)



Psychologique
(humiliation, harcèlement,...)



Sexuelle
(rapports sexuels non consentis,...)



Économique / Administrative
(confiscation argent, papiers d'identité)

**EN CAS D'URGENCE
METTEZ-VOUS À L'ABRI,**

appelez le

17 POLICE / GENDARMERIE	112 DEPUIS UN PORTABLE
18 SAPEURS-POMPIERS	15 URGENCES MÉDICALES

ou composez le

114
POUR LES PERSONNES SOURDES
MALENTENDANTES ET MUETTES

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

1

DÉPOSER PLAINTE 7J/7 24H/24 :

les policiers ou gendarmes
ouvrent une enquête

Le Procureur de la République
sera informé de la situation et appréciera
les suites à donner.

2



CONTACTER LE PORTAIL DE SIGNALEMENT EN LIGNE DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES PAR TCHAT,

7j/7 24H/24 accessible via le site
SERVICE-PUBLIC.FR

et l'adresse

SIGNALEMENT-VIOLENCES

-SEXUELLES-SEXISTES.GOUV.FR,

depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
Accès gratuit et sans obligation de déclarer son identité.

3



Appel gratuit et anonyme

9h à 22h en semaine ;
9h à 18h samedis, dimanches et jours fériés.

QUELLES AIDES ?

- Dans votre commissariat de police / brigade de gendarmerie :
 - . Un(e) référent(e) violences intrafamiliales dans chaque brigade
 - . Un(e) correspondant(e) d'aide aux victimes dans chaque commissariat
 - . Si vous êtes une victime mineure : la brigade de protection de la délinquance juvénile.

- Pour se faire soigner et établir un certificat médical
 - . A l'hôpital (service urgences) Briey/Lunéville/Nancy/Pont-à-Mousson
 - . A l'unité Médico Judiciaire CHRU Nancy tél : 03 83 15 51 30
 - . A la maternité (en cas de grossesse) tél 03 83 34 43 18
 - . Après d'un médecin traitant : Un certificat médical est recommandé , non obligatoire pour déposer plainte. C'est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire même si elle a lieu plusieurs mois après. Le faire, le plus tôt possible par un médecin lors de violences subies qu'elles soient physiques ou psychologiques.

- Les associations locales d'aides aux victimes

- . France Victimes 54. Cité judiciaire de Nancy tél 03 83 90 22 55
- . Tribunal de Grande Instance de Nancy tél 03 83 90 85 00
- . Tribunal de Grande Instance de Briey tél 03 82 47 56 00
- . Maison de la justice et du Droit
Nancy/Vandoeuvre/Tombaine/Toul
- . ARELIA tél 03 83 15 10 50

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

- . CIDFF Nancy tél 03 83 35 35 87
- . CIDFF Lunéville tél : 03 83 74 21 07
- . CIDFF Briey/Longwy tél 03 82 23 29 88

Maison des Adolescents tél 03 83 26 08 90

- Victime de la traite prostitutionnelle
- . Ars-ANTIGONE Nancy tél 03 83 41 60 80

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE :

le **115** pour une mise
à l'abri avec vos enfants en cas d'urgence

UN ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE :

- Ordre des avocats Nancy 0383411384 Briey 0382202130
- possibilité de vous faire représenter par un avocat (annuaire sur cnb.avocat.fr)
- prise en charge par l'État des frais de justice (avocat, notaire, huissier, etc.), en fonction des revenus (aide juridictionnelle)
Renseignement sur justice.gouv.fr